



ORDRE DU JOUR
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2023

Jeudi, 27 avril 2023

1. Inscription

2. Ouverture de l'assemblée générale annuelle des pêcheurs visés par le Plan conjoint des pêcheurs de homards des Îles-de-la-Madeleine
3. Désignation du président et du secrétaire de l'assemblée générale
4. Lecture et adoption des Règles de déroulement des assemblées générales
5. Lecture et adoption de l'avis de convocation et de l'ordre du jour

6. Mot du président de l'OPHIM

7. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 22 mars 2022
8. Lecture et adoption du rapport annuel des activités de l'année 2022
9. Lecture et adoption des états financiers de l'exercice 2022
10. Nomination du vérificateur pour l'exercice financier 2023

11. Faillite de LA Renaissance des Îles Inc.
12. Suivi de la demande d'arbitrage du prix du homard pour les semaines 3, 4 et 5 de la saison 2020 – Demande de pourvoi en contrôle judiciaire de la Décision 12191 de la RMAAQ du 23 juin 2022
13. Suivi des négociations de la Convention de mise en marché
14. Présentation de la planification stratégique de l'OPHIM (2022-2026) – présence de M. Gilbert Lavoie, Forest Lavoie Conseil Inc., en Zoom
15. Présentation de l'étude du coût de pêche aux Îles-de-la-Madeleine – présence de M. Jean-François Drouin, Centre d'études sur les coûts de production en agriculture (CECPA), en Zoom
16. Présentation du projet CERMIM – Valorisation cordage de pêche
17. Modification aux règles de régie interne de l'Office des pêcheurs de homards des Îles-de-la-Madeleine – Déclaration des intérêts et critères d'éligibilité des administrateurs (article 5, 23 et 24)
 - a. Présentation
 - b. Vote
18. Élection des administrateurs (s'il y a lieu)

19. Question diverses (information et discussion)
20. Tirage des prix de présences

21. Levée de l'assemblée